

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au N° 13 . F

MERCREDI 22 AVRIL 1992

2,00 FRs

SPECIAL INSERM

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

SOMMAIRE

Pages 2-3

COMPTE RENDU DU CTPC du 26 mars 1992

**INFORMATION AU SUJET DE NOTRE
'TRIBUNE LIBRE'**

Page 4

**EMPECHONS LES LICENCIEMENTS DANS LA
RECHERCHE CONTRE LE CANCER A VILLEJUIF**

Pages 5-6

CONCOURS INTERNES INSERM -1992-
Suite des jurys (Techniciens BAP I - I.E. BAP I et III)

Pages 7-8

DELOCALISATIONS
Déclaration du Bureau National du SNTRS-CGT

COMPTE RENDU DU C.T.P.C. du 26 mars 1992

Le PV de la réunion précédente étant arrivé la veille ou pas arrivé du tout, nous l'adopterons au prochain CTPC.

Ordre du jour : - Bilan social
- Texte de modification de la composition du C.A.

I - Bilan social

Mise en place d'un groupe de travail émanant du CA pour faire une analyse des bilans sociaux des 4 dernières années dans le rapport d'activité 1992. C'est pourquoi, il y a dans ce bilan 1991 des tableaux avec les chiffres des dernières années.

Au plan général : les différents syndicats font des remarques. Le SNTRS-CGT : les graves préoccupations actuelles des personnels donnent du recul par rapport à ce bilan. Le SNCS-FEN intervient surtout sur la forme : tableaux incompréhensibles, sigles nécessitant un lexique. La CFDT : comme toujours ce bilan manque d'analyse. M. DODET : les préoccupations immédiates ne doivent pas nous faire minimiser l'intérêt du bilan social et M. AMIEL (présent pour l'Administration) regretterait qu'une présentation synthétique qui tire dans les documents et les informations ferait que nous n'aurions pas à notre disposition tous les chiffres.

Ensuite, il y a eu une étude chapitre par chapitre. Les principales discussions ont porté sur :

- repyramidage des chercheurs et leur recrutement ;
- le déclassement des ITA et les promotions ;
- la prospective de l'emploi ITA : nous y avons appris que la 2ème liste de mobilité comporterait 3/4 de postes en région et 1/4 en Ile-de-France (57 postes en tout) ; que les postes libérés en Ile-de-France seront éventuellement pourvus par des agents hors INSERM auxquels on les proposera, on ne sait pas encore avec quelle procédure ; que M.KORDON est chargé d'une mission pour une trentaine d'agents d'unités fermées ou en restructuration et doit faire des propositions (formation, mutation...) ;
- le handicap à l'INSERM, l'hygiène et la sécurité, les maladies professionnelles ;
- la formation permanente : M.AMIEL (président du CS) nous informe que le CS a pondu un rapport sur ce thème qui pourrait être fourni à la CNFP ;
- le budget du CAES : explications techniques de M.DODET, la demande au budget 93 pour l'action sociale + CAES (même ligne budgétaire) est très augmentée mais qu'obtiendra-t-on ?

Le bilan social comme les autres fois n'est pas proposé à l'approbation du CTPC mais la mouture, améliorée par nos remarques, est adjointe au rapport d'activité proposé au CA.

II - Texte de décret modifiant la composition du CA

Les modifications portent sur la désignation des membres des Ministères, en précisant, "ou leur représentant nommément désigné" pour éviter l'absentéisme.

Adopté à l'unanimité.

III - Questions diverses

Le SNCS-FEN évoque la situation des chercheurs CNRS dans les unités INSERM qui sont SDI, qui n'existent plus, et seraient donc mis "à disposition".

M.DODET précise qu'il y a des discussions INSERM-CNRS sur la libre circulation de leurs personnels. D'ailleurs, les structures fédératives, dont il est de plus en plus question pour les sites, seront presque toujours composées des deux structures.

Le SNTRS-CGT pose la question des retards de salaires et de leurs graves conséquences pour les personnels.

M. THOMAS explique que c'était dû aux vacances de postes et pour les vacataires à la mise en route de l'informatique et cela ne devrait plus se reproduire.

INFORMATION AU SUJET DE NOTRE "TRIBUNE LIBRE"

Nous avons publié, dans le SNTRS INFO INSERM du 10 mars 92, une tribune libre envoyée à l'INSERM en commun avec celles du SNCS-FEN et du SNESup à propos des délocalisations.

Elle devait paraître dans le numéro d'avril d'INSERM ACTUALITE. Or, lorsque la Direction en a eu connaissance, arguant du fait qu'elle n'avait pas reçu le cosignataire de la première partie avec le SNCS, elle a refusé qu'elle paraisse avant une rencontre avec celui-ci.

Quel argument fallacieux pour retarder l'expression syndicale. Nous vous laissons juge de la pratique démocratique du Directeur Général, de sa conception du pluralisme de l'information.

Notre tribune dite "libre" passera donc, dans le meilleur des cas, fin mai.

Diffusons là nous-même massivement, ceci est plus sûr.

4.

**EMPECHONS LES LICENCIEMENTS
DANS LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER A VILLEJUIF**

Le point à ce jour.

Les nombreux échos dans la presse (écrite, parlée, télévisée) après la Conférence de Presse du 27 Mars à Villejuif, l'intervention de nombreuses personnalités et surtout la manifestation au siège de l'association Claude Bernard du lundi 6 avril (80 personnes, des centaines de signataires de la pétition), l'ACB a dû concéder, malgré son entêtement à engager la procédure de licenciements, une nouvelle réunion de travail sur le site de Villejuif le Jeudi 9 avril.

Au cours de cette réunion, à laquelle étaient représentés l'ACB, l'INSERM, le CNRS, l'AP (en tant qu'observateur), un conseiller général du Val de Marne, le Conseil Scientifique de l'ICIG, les délégués du personnel, la section SNTRS-CGT, l'Union locale CGT de Villejuif, l'INSERM et le CNRS ont demandé la tenue d'un C.A. extraordinaire de l'ACB, afin de "réexaminer" le licenciement du personnel de l'ICIG.

L'INSERM s'est en outre déclaré prêt à signer une convention avec l'association ICIG (preuve de l'intérêt scientifique du site).

On constate donc que l'isolement de l'ACB se développe. Que son entêtement à vouloir licencier et à s'arroger les fonds dévolus à l'ICIG par les donateurs est de moins en moins admis.

C'est une lutte d'usure qui s'engage, il faut amplifier la pression. Des interventions sur le terrain législatif et politique sont prévues par les élus du Val de Marne, un appel de scientifiques est lancé. Il faut intensifier la campagne de signatures de la pétition, protester auprès de :

l'ACB, 3, avenue Victoria 75004 PARIS.

En 8 jours, près de 2000 signatures ont été recueillies.
Continuons à faire signer massivement la pétition déjà publiée auprès de vos collègues, de vos familles, amis etc...

INSERM
Bureau des Concours ITA

CONCOURS INTERNE DES TECHNICIENS DE LA RECHERCHE BAP I

Président : Daniel SCHMITT

Experts : Brigitte CANTON-POINCELOT
Bernard COULOMB
Nicolette FARMAN
Gérard FAUCONNIER

Elue C : Nidaravone VILAYLECK

CONCOURS INTERNE DES INGENIEURS D'ETUDES BAP III

Président : Pascale CARIOU

Experts : Annick ALPEROVITCH
Claude CRESSAULT
Hélène GUERBOIS

Elu C : Michel KORNPORST

Présidente : Jacqueline ROBERT-LEZENES

1ère Section de jury

Nom	Prénom	Grade	Unité	Ville	Spécialité
JULIENNE (Vice-Président)	Annick	DR 2	349	Paris	Biologie moléculaire
THIELENS	Nicole	CR 1	238	Grenoble	Biochimie
JEANNIN	Jean-François	CR 1	252	Dijon	Immunologie - Expérimentation animale
BARUCH	Dominique	CR 1	143	Bicêtre	Biologie cellulaire
LECHENNE (Expert 90/91)	Paulette	IR 1	130	Marseille	Histologie
LEROY (Elu C)	Gérard	IR 1	279	Lille	GBM

2ème section de jury

Nom	Prénom	Grade	Unité	Ville	Spécialité
BAREL (Vice-Président)	Monique	DR 2	354	Paris	Immunologiste
CAVARD	Catherine	CR 2	CJF 90-03	Paris	Biologie moléculaire
BERLING (Expert 90/91)	Christine	IE 2	VALES	Paris	GBM
CLAVEY	Véronique	MC	325	Lille	Biochimie
DUCROC	Robert	CR 1	319	Paris	Biologie cellulaire
HERBET (Elu C)	Alain	IE 2	199	Clermont-Ferrand	Biochimie

3ème section de jury

Nom	Prénom	Grade	Unité	Ville	Spécialité
CESSELIN (Vice-Président)	François	PR	288	Paris	Biochimie
HILLION (Expert 90/91)	Josette	IE 2	301	Paris	Biologie cellulaire
BINARD	Nadine	CR 1	33	Paris	Biologie moléculaire
SOLER	Paul	CR 1	82	Paris	Microscopie électronique
BELLON	Blanche	CR 1	28	Paris	Expérimentation animale
BONNEFIS (Elu C)	Marie-Thérèse	IE 1	181	Paris	Biologie cellulaire

4ème section de jury

Nom	Prénom	Grade	Unité	Ville	Spécialité
PICARD (Vice-Président)	Jean-Yves	DR 2	293	Paris	Biologie moléculaire
DUGAIL	Isabelle	CR 2	177	Paris	Biologie cellulaire
RAES (Expert 90/91)	Marie-Berthe	IE 2	186	Lille	Biochimie
HORNER	Katleen	CR 1	229	Bordeaux	Physiologie - Morphologie
CHAMAK	Brigitte	IR 2	114	Paris	Neuropharmacologie
CHEVALIER (CAP)	Annette	IE	ADR 12	Paris	

SNTRS**SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE****25, rue de chevreuse
91400 ORSAY**

TELEPHONE : 69 07 60 13

TELECOPIE : 69 07 50 05

DELOCALISATIONS

DECLARATION DU BUREAU NATIONAL DU SNTRS-CGT

Le Bureau National du SNTRS-CGT a pris connaissance du Communiqué du Conseil des Ministres du 25 Mars 1992. Celui-ci donne tout son sens aux décisions de délocalisations issues du CIAT du 29 Janvier 1992. Il s'agit en fait d'une restructuration généralisée de la recherche publique, déjà amorcée au CNRS avec le schéma stratégique et le rapport de De Gaudemar, "CNRS: Dimension régionale et compétitivité internationale", qui va bien au delà d'un rééquilibrage Paris-Province.

Le Ministre confirme la **délocalisation de 140 équipes de recherche parisiennes vers la province** (non comprises les équipes qui devront quitter Paris intra-muros pour les Universités Nouvelles de la grande couronne), soit 4500 personnes qui devraient avoir quitté Paris d'ici 8 ans. Au CNRS, la Direction a annoncé devant les personnels des services centraux que des fonctions seraient supprimées. Les effectifs passeraient ainsi de 1071 à 700 personnes. Que deviendraient les personnels dont les fonctions auront été supprimées ou les services transférés? Où est donc le prétendu volontariat ?

Le point central de la politique gouvernementale en matière de recherche est clairement énoncé : il s'agit d'une régionalisation de la recherche avec **délégation vers les "échelons régionaux" des compétences nationales en matière de "recrutement, de gestion et d'évaluation des actions de recherche"**. Pour ce faire, les moyens des Délégations Régionales seront renforcés et les instances régionales d'évaluation et de prospective qui viennent d'être mises en place verront leur "composition et leurs règles de saisine" révisées "pour plus d'efficacité". C'est de fait la fin du caractère national du CNRS, de l'INSERM et des autres EPST. Cette régionalisation est doublée d'une hypercentralisation des pouvoirs entre les mains de la haute administration de l'Etat. Ainsi les préfets de région se trouvent investis de la définition, à la place des scientifiques, des "nouveaux projets innovants".

Selon le Ministre, les Livres Blancs régionaux qui auraient servi de base aux décisions interministérielles, auraient été rédigés grâce à "la mobilisation préalable de la communauté scientifique de chaque région". Or, dans les faits, seules quelques personnalités ont été sollicitées, sans consultation préalable des instances scientifiques compétentes.

L'objectif de cet ensemble de mesures est l'assujettissement des organismes publics aux directives de la CEE en détruisant ce qui en faisait leur force et leur cohérence: leur caractère national. C'est bien dans le cadre des choix de Bruxelles qu'a été décidée, in fine, la distribution territoriale des équipes et des thématiques.

Mais il reste un obstacle d'importance à la mise en place de cette politique: le statut des personnels des EPST. Sans oser annoncer sa remise en cause (qui le sera bien un jour sous couvert de "modernisation" et d'"amélioration"), le Conseil des Ministres ouvre bien une brèche dans les garanties nationales lorsqu'il élargit "les responsabilités des échelons régionaux" aux recrutements.

Un tel plan serait coûteux pour tous et source de gâchis. D'une part, 10% du budget hors salaire de l'ensemble du CNRS seraient consacrés aux délocalisations. Les laboratoires de Paris comme de Province verraient ainsi leurs moyens diminuer. D'autre part, les contribuables des régions d'accueil supporteraient lourdement le poids de ce plan puisque les collectivités locales sont invitées à financer les transferts.

L'opposition de la communauté scientifique et du SNTRS-CGT à ces projets repose sur l'attachement des travailleurs scientifiques :

- à l'indépendance et à la liberté de la recherche,
- à l'évaluation des recherches par les personnes et les instances compétentes, c'est-à-dire pour le CNRS, le Comité National de la recherche, et pour l'INSERM les CSS,
- à la cohérence nationale de cette évaluation et des choix des programmes.

La force des EPST réside avant tout dans leur organisation nationale et leur financement sur budget de l'Etat.

La soumission des équipes et des programmes scientifiques aux potentats locaux et aux directives de la CEE est un grave danger pour l'avenir de la recherche fondamentale ou appliquée. C'est pourquoi le SNTRS-CGT se prononce pour un développement harmonieux de la recherche sur l'ensemble du territoire, dans toutes les disciplines. Ceci passe par la création d'équipes, l'augmentation des recrutements, les moyens financiers nécessaires. Ceci passe par le maintien du rôle national du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA.

Le SNTRS demande donc le retrait du plan de délocalisation et l'annulation des mesures de suppressions des fonctions et des services techniques (restaurants, fonctions techniques et administratives des services centraux, suppressions de fonctions techniques dans les laboratoires).

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à se réunir en Assemblée Générale pour faire échec à cette politique.

ORSAY, le 13 Avril 1992

APPROCHE INSERM

Cette déclaration du Bureau National est illustrée de beaucoup d'exemples concernant le CNRS, mais elle répond au communiqué du Conseil des Ministres du 25 mars (publié dans le SNTRS INFO N° 13) qui concerne toute la recherche publique et donc tous les EPST.

Même si l'INSERM affiche une politique rassurante sur le problème des délocalisations, qu'elle ne conduit pas de la même manière qu'au CNRS, nous sommes persuadés que les objectifs gouvernementaux nous concernent et nous partageons complètement l'analyse des objectifs et de leurs conséquences qui en est faite ci-dessus.

A l'INSERM nous refusons, pour ne pas affaiblir le potentiel de recherche, la mise en place de conditions différenciées dans l'appel d'offres pour la création d'unités INSERM et le nombre nettement insuffisant de postes ITA affichés en région parisienne ne permettant pas les remplacements, la mobilité et la réaffectation dans de bonnes conditions après fermeture d'unités ou de services.